



COMMUNIQUE DE PRESSE

PETITION POUR EMPECHER LE DEMANTELEMENT DES CURES VAUDOISES

Plus de 1200 signatures accompagnent la pétition qui sera déposée au Grand Conseil le 12 septembre 2017 à 13h45. Patrimoine suisse section vaudoise, qui a lancé la pétition, est convaincu de la valeur patrimoniale et de l'utilité sociale des cures historiques vaudoises. La conservation de cet ensemble architectural unique en Suisse est de la responsabilité de l'Etat de Vaud qui doit assumer son entretien. En projetant de vendre au plus offrant une vingtaine de cures, l'Etat démantèle son propre patrimoine et contrevient à son devoir d'exemplarité.

- « *Les cures sont un héritage unique d'un moment de notre histoire, elles ont contribué à façonner l'image de notre pays* » (Marcel Blanc, ancien Conseiller d'Etat, 1987).
- Sur un total de 155 cures, 110 ont été construites entre 1536 et 1845 par les autorités bernoises, puis vaudoises. Ayant pour but principal d'asseoir la Réforme, les cures servaient aussi de modèle pour une bonne gestion des biens matériels et une bonne conduite morale.
- L'architecture de ces cures, qui forment un corpus très cohérent et de qualité, exprime bien leur fonction particulière.
- Depuis les années 1970, cet ensemble a fait l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil d'Etat, appuyé par le Grand Conseil. Des crédits importants ont été accordés pour restaurer et entretenir plusieurs de ces cures.
- La conservation de la valeur de cet ensemble exceptionnel ne peut être garantie qu'en restant propriété de l'Etat.
- Le service en charge de leur entretien possède une longue expérience en matière de techniques de conservation, adaptée à ce type de bâtiments.

En vendant ces cures au plus offrant :

- La valeur d'ensemble de ce corpus unique sera nettement amoindrie.
- Seuls des privés seront en mesure d'acquérir ces bâtiments, qui seront alors transformés pour répondre aux besoins des nouveaux propriétaires.
- Les vastes jardins, typiques des cures, seront également lourdement transformés pour les besoins privés, voire dénaturés par des constructions nouvelles.
- L'image typique de nos villages, reconnaissable par cette composition particulière formée par la cure et l'église, associée parfois à l'école, disparaîtra.
- Le travail approfondi de nos autorités des années 1970 et l'expérience acquise par des restaurations exemplaires de cet ensemble risquent aussi d'être perdus.

➤ La protection assurée par les lois concernant les bâtiments en note 3 et 4 au recensement architectural (ce qui est le cas pour une grande partie des cures) est très faible ; leur démolition ou la construction de bâtiments nouveaux ne peuvent être exclues.

➤ L'Etat contrevient à l'exigence formulée dans « La stratégie immobilière de l'Etat de Vaud » : « L'Etat doit jouer un rôle exemplaire, autant dans l'identification et la conservation du patrimoine architectural que dans l'optimisation des investissements nécessaires à sa valorisation. »

Pour toutes ces raisons, la section vaudoise de Patrimoine suisse demande que l'Etat renonce à toute vente de cure construite par les autorités bernoises ou vaudoises pendant la période historique de 1536 à 1845 afin de conserver le maintien de ce corpus entre les mains de l'Etat et de garder la maîtrise de son devenir.

De plus, Patrimoine suisse section vaudoise estime que l'ensemble de ce corpus d'origine mérite d'être porté à l'inventaire cantonal des monuments historiques avec la note *1*, reconnaissant ainsi sa valeur au niveau national. Une telle mesure protégerait non seulement les bâtiments et leur valeur symbolique dans les villages mais aussi leurs jardins caractéristiques. En conservant la propriété de ces cures, l'Etat pourrait alors les mettre à la disposition des communes, des paroisses et des associations locales pour des activités d'intérêt commun. Les cures vides retrouveraient ainsi une vocation sociale en adéquation avec leurs fonctions d'origine.

La Tour-de-Peilz, le 8 septembre 2017.

Au nom de la section vaudoise de Patrimoine suisse, contacts :

Alexandre ANTIPAS, architecte, commission technique, av. du Léman 32, 1005
Lausanne, 079 564 46 16, alexandre.antipas(a)gmail.com

Béatrice LOVIS, historienne de l'art, présidente, ch. de la Pernette 3, 1008 Prilly,
079 373 34 06, beatrice.lovis(a)patrimoinesuisse-vd.ch